



Assemblée générale

Distr. générale
29 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 139 de l'ordre du jour

Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 2006-2007

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution 61/242 de l'Assemblée générale, le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 2006-2007 donne une estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses de l'exercice, compte tenu de l'écart entre les taux d'inflation, les taux de change et les ajustements au coût de la vie et les hypothèses qui avaient été retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget (A/61/585), que l'Assemblée a examiné à sa soixante et unième session et sur la base duquel elle a révisé le montant des crédits ouverts et des recettes prévues pour l'exercice.

Le montant révisé des dépenses fait apparaître une augmentation d'un montant brut de 22 405 400 dollars (montant net : 19 106 900 dollars) par rapport au crédit révisé ouvert pour l'exercice 2006-2007. L'augmentation s'explique par l'effet combiné de la fluctuation des taux de change et de l'inflation (montant brut : 16 998 000 dollars; montant net : 16 242 100 dollars), une autorisation d'engagement de dépenses en application de la résolution 61/263 de l'Assemblée générale concernant le système normalisé de contrôle de l'accès aux locaux (1,5 million de dollars) et une augmentation du taux d'occupation des postes et d'autres changements (montant brut : 3 907 400 dollars; montant net : 1 364 800 dollars).



L'Assemblée générale est invitée à réviser le crédit inscrit au compte spécial du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie au titre de l'exercice biennal 2006-2007 et à le porter en chiffres bruts à 348 979 300 dollars (montant net : 316 237 400 dollars).

I. Introduction

1. Le second rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a pour objet de présenter une estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses de l'exercice biennal 2006-2007. Les chiffres présentés ont été calculés en fonction des dépenses effectivement engagées au cours des 20 premiers mois de l'exercice, des dépenses prévues pour les quatre derniers mois et de l'écart entre les taux d'inflation, les taux de change et les ajustements au coût de la vie effectifs et les hypothèses qui avaient été retenues dans le premier rapport (A/61/585), que l'Assemblée générale a examiné à sa soixante et unième session et sur la base duquel elle a révisé le montant des crédits à ouvrir pour l'exercice.

2. Les procès constituent l'essentiel des activités du Tribunal pénal international et leur déroulement détermine la plus grande partie des dépenses.

II. Explication de l'évolution du montant net des ressources nécessaires

3. Les estimations exposées dans le présent rapport correspondent à une augmentation des besoins de financement d'un montant brut de 22 405 400 dollars (montant net : 19 106 900 dollars) par rapport aux crédits révisés qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/242. La ventilation de ce chiffre et le montant des crédits définitifs qu'il est proposé d'ouvrir au profit du Tribunal pour l'exercice biennal 2006-2007 sont présentés dans les tableaux 1 et 2.

Tableau 1

Estimation du montant définitif des crédits à ouvrir, par composante et par facteur de variation

Composante	Montant révisé des crédits ouverts en 2006-2007	Modifications prévues				Total	Montant définitif des crédits à ouvrir pour 2006-2007 (montants proposés)
		Taux de change	Inflation	Autorisation d'engagement de dépenses	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses							
Chambres	9 525,3	2 783,2	(2,0)	–	631,0	3 412,2	12 937,5
Bureau du Procureur	87 085,0	3 637,7	(122,4)	–	5 568,7	9 084,0	96 169,0
Greffé	229 963,6	10 567,5	134,0	1 500,0	(2 292,3)	9 909,2	239 872,8
Total des dépenses (montant brut)	326 573,9	16 988,4	9,6	1 500,0	3 907,4	22 405,4	348 979,3
Recettes							
Contributions du personnel	29 178,1	561,2	194,7	–	2 587,3	3 343,2	32 521,3
Recettes accessoires	265,3	–	–	–	(44,7)	(44,7)	220,6
Total des ressources nécessaires (montant net)	297 130,5	16 427,2	(185,1)	1 500,0	1 364,8	19 106,9	316 237,4

Tableau 2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Montant révisé des crédits ouverts en 2006-2007	Modifications prévues				Total	Montant définitif des crédits à ouvrir pour 2006-2007 (montants proposés)
		Taux de change	Inflation	Autorisation d'engagement de dépenses	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses							
Postes	163 251,2	7 624,8	(78,3)	–	5 920,7	13 467,2	176 718,4
Autres dépenses de personnel	25 797,5	1 304,1	(12,7)	–	(4 497,3)	(3 205,9)	22 591,6
Traitement et indemnités des juges	9 347,6	2 781,6	(0,8)	–	632,7	3 413,5	12 761,1
Consultants et experts	795,5	40,7	(0,4)	–	32,0	72,3	867,8
Voyages	7 685,6	–	(53,7)	–	(859,6)	(913,3)	6 772,3
Services contractuels	56 973,5	2 897,0	(27,6)	–	4 014,2	6 883,6	63 857,1
Frais généraux de fonctionnement	24 655,4	1 252,2	(11,8)	–	(2 431,7)	(1 191,3)	23 464,1
Dépenses de représentation	14,4	0,7	–	–	(0,7)	–	14,4
Fournitures et accessoires	2 507,9	141,8	(0,4)	–	(845,7)	(704,3)	1 803,6
Mobilier et matériel	5 739,7	366,8	0,8	–	(990,7)	(623,1)	5 116,6
Amélioration des locaux	358,3	17,5	(0,2)	1 500,0	347,2	1 864,5	2 222,8
Subvention et contributions	269,2	–	–	–	(1,0)	(1,0)	268,2
Contributions du personnel	29 178,1	561,2	194,7	–	2 587,3	3 343,2	32 521,3
Total des dépenses (montant brut)	326 573,9	16 988,4	9,6	1 500,0	3 907,4	22 405,4	348 979,3
Recettes							
Contributions du personnel	29 178,1	561,2	194,7	–	2 587,3	3 343,2	32 521,3
Recettes accessoires	265,3	–	–	–	(44,7)	(44,7)	220,6
Total des ressources nécessaires (montant net)	297 130,5	16 427,2	(185,1)	1 500,0	1 364,8	19 106,9	316 237,4

A. Variations des hypothèses budgétaires*Taux de change et inflation (majoration : 16 998 000 dollars)*

4. Les variations tiennent aux fluctuations des taux de change (16 988 400 dollars) liées essentiellement au fléchissement du dollar par rapport à l'euro pendant la période allant de janvier à novembre 2007 et à l'application du taux de change en vigueur en novembre aux chiffres de décembre 2007 ainsi qu'à une augmentation des dépenses en raison de l'inflation (9 600 dollars). À cet égard, les variations sont fondées sur les éléments d'information les plus récents concernant les indices de prix à la consommation ainsi que sur des ajustements résultant des écarts entre les hypothèses retenues dans le cadre de la première révision des crédits et les indices

d'ajustement applicables au personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et les ajustements effectifs apportés aux barèmes de traitement des agents des services généraux et des catégories apparentées au titre du coût de la vie. On trouvera à l'annexe I du présent rapport des renseignements sur les hypothèses utilisées pour parvenir aux chiffres susmentionnés.

B. Autres sources d'écart

Chambres

Tableau 3

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts en 2006-2007	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits à ouvrir pour 2006-2007 (montants proposés)
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Traitements et indemnités des juges	9 347,6	2 781,6	(0,8)	632,7	3 413,5	12 761,1
Consultants et experts	31,4	1,6	(0,1)	(2,8)	(1,3)	30,1
Voyages	146,3	–	(1,1)	1,1	–	146,3
Total des dépenses	9 525,3	2 783,2	(2,0)	631,0	3 412,2	12 937,5

Traitements et indemnités des juges (majoration : 632 700 dollars)

5. L'augmentation de cet objet de dépense correspond pour l'essentiel à la nomination de trois juges de réserve, qui avait été approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1660 (2006), mais pour laquelle on n'avait inscrit aucun crédit dans le projet de budget pour 2006-2007 (765 400 dollars). On se souviendra à cet égard que dans sa décision 60/560, l'Assemblée générale avait pris note du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite à la résolution 1660 (2006) du Conseil de sécurité relative à la nomination de trois juges de réserve au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (A/60/844) et avait prié le Secrétaire général de lui indiquer toute dépense supplémentaire qui pourrait résulter de la nomination des juges de réserve dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2006-2007. L'augmentation est compensée en partie par une baisse des dépenses communes de personnel concernant les juges : voyages au titre du congé dans les foyers, indemnité pour frais d'études, prestations de retraite, dépenses de déménagement et de réinstallation (132 700 dollars).

Bureau du Procureur

Tableau 4

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts en 2006-2007	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits à ouvrir pour 2006-2007 (montants proposés)
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Postes	60 160,3	2 810,5	(144,5)	5 365,2	8 031,2	68 191,5
Autres dépenses de personnel	13 125,0	665,3	(6,3)	(639,2)	19,8	13 144,8
Consultants et experts	388,4	20,1	(0,1)	109,3	129,3	517,7
Voyages	2 788,6	–	(17,8)	(515,8)	(533,6)	2 255,0
Services contractuels	196,8	9,9	(0,1)	(60,8)	(51,0)	145,8
Contributions du personnel	10 425,9	131,9	46,4	1 310,0	1 488,3	11 914,2
Total des dépenses (montant brut)	87 085,0	3 637,7	(122,4)	5 568,7	9 084,0	96 169,0
Recettes						
Contributions du personnel	10 425,9	131,9	46,4	1 310,0	1 488,3	11 914,2
Total des ressources nécessaires (montant net)	76 659,1	3 505,8	(168,8)	4 258,7	7 595,7	84 254,8

Postes (majoration : 5 365 200 dollars)

6. La progression de cet objet de dépense est le fruit de l'augmentation des traitements (4 198 600 dollars) et des dépenses communes de personnel (1 166 600 dollars). Les taux de vacance de postes au Bureau du Procureur ont été moins élevés que la moyenne pendant tout l'exercice biennal 2006-2007. En 2006, 4,4 % des postes d'administrateur et 2,4 des postes d'agent des services généraux sont restés vacants, alors que les hypothèses budgétaires tablaient sur des taux de l'ordre de 9,5 et 7,9 % respectivement. Entre janvier et août 2007, la moyenne des taux de vacance de postes s'est établie à 2,3 % pour les postes d'administrateur et à 1,5 % pour les postes d'agent des services généraux. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'on dénombrait 13 postes vacants (10 postes d'administrateur et 3 postes d'agent des services généraux), soit un taux de 5,1 % pour les postes d'administrateur et de 2,4 % pour les postes d'agent des services généraux. Les dépenses communes de personnel ont également augmenté en raison d'un taux de rotation élevé, qui a entraîné le versement de primes d'installation et de rapatriement et, partant, des dépenses communes de personnel plus élevées que celles qui avaient été prévues.

7. Le montant inscrit au titre des contributions du personnel s'élève à 11 914 200 dollars, soit une progression nette de 1 488 300 dollars, compensée par une augmentation symétrique des recettes provenant de ces contributions.

Autres dépenses de personnel (diminution : 639 200 dollars)

8. La diminution porte principalement sur l'indemnité de subsistance en mission (102 600 dollars) et le personnel temporaire autre que pour les réunions (532 300 dollars). Dans le cas de l'indemnité de subsistance, la réduction est due au fait que les effectifs déployés dans les bureaux locaux sont moins nombreux que prévu. La diminution des dépenses relatives au personnel temporaire s'explique par les difficultés rencontrées par le Tribunal pour recruter le personnel d'appui dont il aurait besoin au plus fort de la phase de mise en accusation et des procès, et aux fins de la constitution et de l'analyse de la documentation, parce que les emplois proposés sont considérés comme précaires.

Consultants et experts (majoration : 109 300 dollars)

9. L'augmentation des dépenses s'explique par deux grands facteurs : a) le Bureau du Procureur a engagé un nombre de témoins experts plus élevé que celui prévu au budget, y compris des analystes militaires, des spécialistes de la police scientifique et technique, des analystes politiques et des historiens, par suite de la décision de la Chambre de première instance d'interdire aux experts employés directement par le Tribunal de témoigner en leur qualité d'expert lors des audiences; b) face à la complexité accrue des questions soulevées dans le cadre des procès collectifs, le Tribunal a recouru à un nombre de consultants plus élevé que prévu et les a chargés d'apporter leur concours aux équipes de l'accusation lors de la mise en accusation et des procès.

Voyages (diminution : 515 800 dollars)

10. La diminution de cet objet de dépense (515 800 dollars) s'explique par la poursuite de l'amélioration de la gestion des voyages. Comme lors des exercices biennaux précédents, la direction a continué à examiner de très près la valeur stratégique et l'utilité de chacune des missions envisagées et à recourir davantage au personnel en poste dans les bureaux locaux, ce qui a permis de réduire le nombre et la durée des déplacements.

Services contractuels (diminution : 60 800 dollars)

11. La diminution s'explique par une réduction des besoins prévus au titre de la formation en raison de la charge de travail très élevée entraînée par l'enchaînement des procès et des appels. Le personnel n'est donc pas en mesure de participer aux cours de formation initialement programmés pour l'exercice biennal 2006-2007.

Greffé

Tableau 5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts en 2006-2007	Modifications prévues				Total	Montant définitif des crédits à ouvrir pour 2006-2007 (montant proposé)
		Taux de change	Inflation	Autorisation d'engagement de dépenses	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses							
Postes	103 090,9	4 814,3	66,2	–	555,5	5 436,0	108 526,9
Autres dépenses de personnel	12 672,5	638,8	(6,4)	–	(3 858,1)	(3 225,7)	9 446,8
Consultants et experts	375,7	19,0	(0,2)	–	(74,5)	(55,7)	320,0
Voyages	4 750,7	–	(34,8)	–	(344,9)	(379,7)	4 371,0
Services contractuels	56 776,7	2 887,1	(27,5)	–	4 075,0	6 934,6	63 711,3
Frais généraux de fonctionnement	24 655,4	1 252,2	(11,8)	–	(2 431,7)	(1 191,3)	23 464,1
Dépenses de représentation	14,4	0,7	–	–	(0,7)	–	14,4
Fournitures et accessoires	2 507,9	141,8	(0,4)	–	(845,7)	(704,3)	1 803,6
Mobilier et matériel	5 739,7	366,8	0,8	–	(990,7)	(623,1)	5 116,6
Amélioration des locaux	358,3	17,5	(0,2)	1 500,0	347,2	1 864,5	2 222,8
Subventions et contributions	269,2	–	–	–	(1,0)	(1,0)	268,2
Contributions du personnel	18 752,2	429,3	148,3	–	1 277,3	1 854,9	20 607,1
Total des dépenses (montant brut)	229 963,6	10 567,5	134,0	1 500,0	(2 292,3)	9 909,2	239 872,8
Recettes							
Contributions du personnel	18 752,2	429,3	148,3	–	1 277,3	1 854,9	20 607,1
Recettes accessoires	265,3	–	–	–	(44,7)	(44,7)	220,6
Total des ressources nécessaires (montant net)	210 946,1	10 138,2	(14,3)	1 500,0	(3 524,9)	8 099,0	219 045,1

Postes (majoration : 555 500 dollars)

12. L'augmentation s'explique par une progression de la masse salariale (3 817 800 dollars), qui tient au fait que les taux de vacance de postes ont été moins élevés que ceux prévus au budget de l'exercice 2006-2007. Elle est en partie compensée par une diminution des dépenses communes de personnel liée à une réduction des taux effectivement appliqués (3 262 300 dollars). Les hypothèses budgétaires prévoyaient des taux de vacance de postes de 9,5 % pour les postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et de 7,9 % pour la catégorie des agents des services généraux et les catégories apparentées. Or, en 2006, les taux moyens se sont établis à 6,3 % pour les postes de la catégorie des administrateurs et à 3,6 % pour ceux de la catégorie des agents des services généraux. Entre janvier et août 2007, la moyenne des taux de vacance de postes était

de 3,1 % pour les postes d'administrateur et de 4,2 % pour les postes d'agent des services généraux, ce qui a entraîné une augmentation des dépenses liées aux postes. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'on dénombrait 23 postes vacants (3 postes d'administrateur et 20 postes d'agent des services généraux), soit des taux de vacance de 1,2 % pour la catégorie des administrateurs et de 4,2 % pour celle des agents des services généraux.

13. Le montant inscrit au titre des contributions du personnel s'élève à 20 607 100 dollars, soit une augmentation nette de 1 854 900 dollars, compensée par une augmentation symétrique des recettes provenant de ces contributions.

Autres dépenses de personnel (diminution : 3 858 100 dollars)

14. La diminution résulte principalement de la réduction des dépenses constatée au titre des services d'interprétation (1 534 600 dollars) et de traduction (1 305 600 dollars), du personnel temporaire autre que pour les réunions (483 100 dollars), des heures supplémentaires (327 700 dollars) et de l'indemnité de subsistance en mission (34 000 dollars). Le retard pris dans le déroulement de la procédure pour des raisons indépendantes de la volonté du Tribunal a eu une incidence sur l'utilisation des salles d'audience et la durée des audiences et a conduit à réviser à la baisse les besoins en interprétation et en traduction. La diminution des dépenses relatives au personnel temporaire s'explique essentiellement par les difficultés rencontrées par le Tribunal pour recruter le personnel d'appui dont il aurait besoin pendant les périodes de pointe, du fait que les emplois proposés sont considérés comme précaires. La réduction du coût des heures supplémentaires a été obtenue grâce au contrôle rigoureux exercé en permanence sur cet objet de dépense, tandis que les économies réalisées au titre de l'indemnité de subsistance en mission sont dues au fait que les effectifs déployés dans les bureaux locaux ont été moins importants que prévu.

Consultants et experts (diminution : 74 500 dollars)

15. La diminution est principalement imputable au fait que les témoins experts appelés à se rendre à La Haye pendant l'exercice biennal ont été moins nombreux que prévu.

Voyages (diminution : 344 900 dollars)

16. La réduction s'explique principalement par une diminution des dépenses au titre des voyages du personnel chargé d'accompagner les témoins se rendant à La Haye ou quittant la ville, du fait des mesures prises par le Greffe pendant l'exercice biennal aux fins de l'amélioration de la planification et de la coordination des voyages des accompagnateurs.

Services contractuels (majoration : 4 075 000 dollars)

17. L'augmentation s'explique principalement par les honoraires des conseils de la défense (2 070 200 dollars) et par les services aux détenus (2 986 600 dollars) et est partiellement compensée par une diminution des besoins contractuels au titre de la traduction et de l'établissement des procès-verbaux (1 011 400 dollars).

18. L'augmentation des honoraires des conseils de la défense (2 070 200 dollars) tient à des changements intervenus dans les modalités et le déroulement des procès par rapport aux hypothèses utilisées dans l'établissement du budget initial. En

particulier, le calendrier des procès a été profondément remanié par suite du décès de Slobodan Milošević en mars 2006. Le procès Popović et consorts, dans lequel comparaissent sept coaccusés, a débuté en septembre 2006 alors qu'il n'aurait dû s'ouvrir qu'en juin 2007. Le Tribunal a donc dû assumer des dépenses additionnelles, dépassant les 2 millions de dollars, qui n'avaient pas été prévues au moment de l'établissement du budget. La conclusion précoce du procès Milošević a permis de faire des économies de l'ordre de 750 000 dollars, mais celles-ci n'ont pas suffi à contrebalancer les coûts additionnels liés au procès collectif susmentionné. Parallèlement, des dépenses additionnelles ont été engagées au titre des honoraires d'avocat et des frais de voyage liés au procès Mrkšić, affaire qui aurait dû être renvoyée à la région en application de l'article 11 *bis* du Règlement du Tribunal mais qui a été confiée à La Haye à la suite d'une décision de la Chambre d'appel. Par ailleurs, les honoraires pour la phase de mise en accusation n'avaient pas été prévus au budget de l'exercice 2006-2007 dans le cas des deux fugitifs appréhendés en juillet 2007.

19. En ce qui concerne l'augmentation des dépenses au titre des services aux détenus (2 986 600 dollars), on se souviendra qu'au moment de l'établissement du projet de budget pour l'exercice 2006-2007, le quartier pénitentiaire comprenait 68 cellules dans la prison de Scheveningen, réparties en deux blocs de 36 et 32 cellules respectivement. On estimait à l'époque que les 68 cellules existantes ne suffiraient pas à accueillir le nombre de détenus prévu pendant l'exercice, et des pourparlers ont donc été engagés avec les autorités néerlandaises aux fins du transfèrement des détenus dans un bloc plus grand. Au cours des discussions préliminaires, les autorités ont fait savoir qu'elles étaient disposées à mettre un bloc de 84 cellules à la disposition du Tribunal. Toutefois, au moment de l'établissement du budget, le Tribunal n'avait pas encore eu communication des éléments d'information sur les coûts supplémentaires que cela supposerait et n'a donc pas pu chiffrer les ressources à prévoir. Lors de son examen du projet de budget pour l'exercice 2006-2007, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été informé que les demandes de crédit additionnel aux fins du financement d'un nombre plus élevé de cellules figureraient dans le rapport sur l'exécution du budget. À la fin de 2005, le Tribunal et les autorités néerlandaises sont parvenus à un accord et le nombre de cellules est passé de 68 à 84, soit 16 cellules de plus. Le transfèrement des détenus a eu lieu en décembre 2005.

Frais généraux de fonctionnement (diminution : 2 431 700 dollars)

20. La réduction de ces frais s'explique principalement par une diminution des dépenses au titre des services divers (1 052 600 dollars) puisque le nombre de familles qui a déménagé à titre provisoire aux Pays-Bas n'a pas été aussi élevé que prévu et que les frais liés aux assurances générales ont baissé en raison d'une augmentation de la franchise de l'assurance sur les biens et de l'assurance-responsabilité, qui a elle-même entraîné une réduction des primes. La réduction est également imputable à une diminution des dépenses au titre : a) de divers services d'entretien et de réparation, du fait que le nouveau système de contrôle des accès installé pendant l'exercice considéré est encore sous garantie (298 100 dollars); b) de la location de matériel de bureautique, le contrat de location des photocopieuses ayant été renégocié (557 900 dollars); c) des communications, en raison de la vive concurrence à laquelle se livrent les opérateurs du marché européen des télécommunications, lequel est désormais déréglementé, des améliorations apportées aux communications par satellite et des frais de

communication au niveau local (400 600 dollars); d) des services d'entretien et de réparation du matériel, du fait que le Tribunal s'est doté de programmes d'entretien et de remplacement préventifs (478 900 dollars).

21. La réduction des frais généraux de fonctionnement a été quelque peu érodée par une augmentation des dépenses liées aux services collectifs de distribution (261 700 dollars), qui s'explique par les longues journées de travail et une hausse des frais d'entretien du matériel informatique (93 600 dollars), celle-ci tenant à la stratégie de la Section d'appui en matière informatique qui consiste à ne plus acheter de matériel et à privilégier les contrats de location et d'entretien clefs en main.

Fournitures et accessoires (diminution : 845 700 dollars)

22. La réduction de cet objet de dépense tient à une moindre consommation de papier et de fournitures, y compris les fournitures utilisées avec le matériel informatique et le matériel de communications, par suite des contrôles rigoureux mis en place afin d'inciter les différents organes du Tribunal à restreindre leur consommation, et à l'expansion du système e-court et autres systèmes informatisés ainsi qu'à un recours accru au courrier électronique aux fins de la transmission des documents (597 300 dollars). Elle s'explique également par une moindre consommation de carburants et de lubrifiants liée à une diminution du nombre de voyages dans les différents bureaux, qui conduit à une diminution de l'utilisation des véhicules (109 600 dollars), ainsi que par une diminution des dépenses relatives aux uniformes (123 600 dollars).

Mobilier et matériel (diminution : 990 700 dollars)

23. La diminution s'explique par le passage d'une stratégie axée sur l'achat de mobilier et de matériel à une stratégie reposant sur des contrats de location clefs en main compte tenu du cycle de vie et d'entretien des éléments considérés. De façon générale, les dépenses au titre des rubriques suivantes ont été revues à la baisse : a) mobilier et appareils (34 600 dollars); b) matériel de bureautique et matériel informatique (873 300 dollars); c) matériel audiovisuel (172 100 dollars); d) matériel de communication (77 900 dollars); e) matériel de sécurité et de protection (19 000 dollars). La diminution est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses liées à l'achat de logiciels (211 100 dollars) en raison du passage à une nouvelle version de Microsoft Office à la fin de 2007.

Amélioration des locaux (majoration : 347 200 dollars)

1. *Travaux de construction, transformation des locaux et travaux d'entretien (majoration : 490 800 dollars)*

24. Le crédit demandé au titre des travaux de construction, de transformation et d'entretien (490 800 dollars) correspond au montant de l'indemnisation à verser au propriétaire du bâtiment principal. Selon les dispositions du nouveau bail de location, il est prévu de verser une indemnisation au propriétaire aux fins du financement des coûts liés aux modifications apportées aux locaux par le Tribunal au fil des années. Cette indemnisation, soumise à une indexation, se substitue aux travaux de démolition ou de restauration des locaux dans leur état d'origine. Il convient de noter qu'il serait plus judicieux de payer cette indemnisation dès maintenant afin d'éviter toute augmentation étant donné que l'indexation équivaut à quelque 10 000 dollars par an.

2. Renforcement de la sécurité des locaux (diminution : 143 600 dollars)

25. En application de la résolution 61/263 de l'Assemblée générale relative au renforcement et à l'uniformisation du système de gestion de la sécurité, le Secrétaire général est autorisé à engager des dépenses d'un montant maximal de 1,5 million de dollars au titre du budget du Tribunal pour mener à bien la première phase de mise en place du système normalisé de contrôle de l'accès aux locaux, sans préjudice de la mise en œuvre des projets déjà approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007 et à charge pour lui d'en rendre compte dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget.

26. Toujours en application de la résolution 61/263, le Tribunal a engagé des dépenses d'un montant de 1 356 400 dollars, soit 143 600 dollars de moins que le plafond prévu, afin de financer l'installation : a) d'un système de télévision en circuit fermé (325 300 dollars); b) de barrières de contrôle (671 400 dollars); c) d'une salle de contrôle (359 700 dollars).

III. Conclusion

27. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et à approuver le montant définitif des crédits à inscrire au compte spécial du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie au titre de l'exercice biennal 2006-2007 en le portant à 348 979 300 dollars en chiffres bruts (montant net : 316 237 400 dollars).

Annexe I

Hypothèses budgétaires

Les paramètres ci-après ont été utilisés pour estimer le montant final des crédits nécessaires :

<i>Paramètres utilisés</i>	<i>Estimation des crédits révisés</i>		<i>Estimation du montant final des crédits nécessaires</i>	
	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>
Taux de change (euros pour 1 dollars É.-U.)	0,80	0,80	0,80	0,73
Taux d'inflation (pourcentage)	1,40	1,60	1,10	1,80
Coefficient d'ajustement à La Haye (pourcentage)	47,43	44,15	47,84	55,34

Annexe II

Travaux des Chambres pendant l'exercice biennal 2006-2007

1. Les trois Chambres de première instance du Tribunal ont continué de fonctionner à plein régime, deux audiences distinctes se déroulant à la suite l'une de l'autre dans chacune des trois salles d'audience du Tribunal du matin au soir. Disposant de trois salles d'audience, le Tribunal mène de front six instances par jour (phase des audiences), de 9 à 19 heures. En 2007, le Tribunal a en outre réussi à mener à bien un septième procès en même temps. Cela a pu se faire : a) en utilisant les salles d'audience qui se libéraient du fait des retards inévitables dans les procédures; et b) en confiant plus d'une affaire à la fois à chaque juge. Par ailleurs, afin d'accélérer la procédure, deux des Chambres saisies de procès collectifs ont tenu des audiences supplémentaires pendant les trois semaines de vacances judiciaires estivales, profitant de la disponibilité des trois salles d'audience. Au cours du quatrième trimestre de 2007, le Tribunal a ouvert un nouveau procès pendant la phase de rédaction du jugement d'une autre affaire, les procès en cours atteignant alors le nombre record de huit.

2. Au moment de l'établissement du présent rapport, sur les 161 personnes mises en accusation par le Tribunal, 11 sont toujours en attente de l'ouverture de leur procès (phase préalable à l'audience) et 4 sont encore en fuite. En tout, 27 accusés passent actuellement en jugement (un nombre record) et 8 autres attendent une décision de la chambre d'appel. Toutes les autres affaires sont closes.

3. Le procès de Slobodan Milošević a pris fin le 14 mars 2006 suite au décès de l'accusé. Le procès Krajišnik s'est terminé le 31 août 2006 et le jugement a été rendu le 27 septembre 2006. Le procès Haradinaj et consorts (trois accusés) a débuté le 5 mars 2007. Il devrait se terminer au plus tard en mars 2008.

4. Le procès Mrkšić et consorts (trois accusés) s'est ouvert le 11 octobre 2005 et s'est terminé le 16 mars 2007. Le jugement a été rendu le 27 septembre 2007. La Chambre de première instance, tout en s'attendant à la rédaction du jugement dans l'affaire Mrkšić et consorts, a entamé les audiences le 16 avril 2007 dans l'affaire Boškoski et Tarčulovski. Le Bureau du Procureur a fait sa déclaration liminaire le 16 avril 2007. Et l'accusation a commencé à présenter ses moyens de preuves le 7 mai 2007.

5. Le 15 mars 2006, le jugement a été rendu dans l'affaire Hadžihasanović et Kubura. La Chambre de première instance a ouvert le procès Prlić et consorts (six accusés) le 26 avril 2006. Les audiences ont été suspendues du 6 au 12 juin 2006, la Chambre de première instance s'étant rendue sur les lieux dans l'ex-Yougoslavie. Le procès devrait se terminer au plus tard en janvier 2009.

6. Le procès Martić s'est ouvert le 13 décembre 2005 et s'est terminé le 12 janvier 2007. Le jugement dans l'affaire Martić a été rendu le 12 juin 2007. Le procès Milutinović et consorts (six accusés) s'est ouvert le 10 juillet 2006. L'accusation a achevé la présentation de ses moyens le 7 mai 2007. Les audiences ont été suspendues du 18 mai au 22 juin 2007 pour permettre les délibérations au titre de l'article 98 *bis* et du 25 juin au 3 août 2007 pour permettre à la défense de préparer ses moyens. Le procès a repris le 6 août 2007, les audiences se prolongeant

pendant les vacances judiciaires, et devrait se terminer en septembre 2008 au plus tard.

7. Le procès Delić a commencé le 12 juillet 2007. Il est prévu qu'il se termine d'ici au mois de juin 2008. Le procès Orić a commencé le 6 octobre 2004 et s'est terminé le 10 avril 2006. Le jugement dans l'affaire Orić a été rendu le 30 juin 2006. La Chambre de première instance a ouvert le procès Popović et consorts (sept accusés) le 14 juillet 2006. Il devrait se terminer à la fin d'avril 2009 au plus tard.

8. Le procès de Dragomir Milošević s'est ouvert le 11 janvier 2007 et s'est terminé le 10 octobre 2007. Une visite sur les lieux a été effectuée du 18 au 22 mars. L'accusation a achevé la présentation de ses moyens le 2 mai 2007, la décision au titre de l'article 98 *bis* a été rendue le 3 mai et la défense a commencé à présenter ses moyens le 24 mai 2007. L'affaire est actuellement au stade de la rédaction du jugement, lequel devrait être rendu d'ici à la fin de décembre 2007.

9. La conférence préalable au procès dans l'affaire Šešelj a débuté le 27 novembre 2006 et a été suivie de la présentation de la déclaration liminaire du Bureau du Procureur. Les audiences ont été suspendues le 1^{er} décembre 2006 à cause de l'état de santé précaire de l'accusé. La procédure a finalement été annulée par la décision rendue par la chambre d'appel le 8 décembre 2006 donnant suite à l'appel interjeté par l'accusé contre la commission d'office d'un conseil par la Chambre de première instance. Le procès a débuté le 7 novembre 2007. Entre le 11 novembre et le 8 décembre 2006, Šešelj, qui se trouvait au quartier pénitentiaire des Nations Unies, avait fait une grève de la faim. Afin de tirer le meilleur parti des salles d'audience, les Chambres de première instance avaient alors décidé d'avancer la date d'ouverture du procès de Dragomir Milošević pour utiliser les plages du calendrier qui s'étaient libérées du fait du report des procédures dans l'affaire Šešelj.

10. Enfin, la préparation des jugements relatifs aux affaires dont la clôture est prévue au cours de l'exercice biennal a nécessité un travail considérable à l'extérieur des salles d'audience.

Annexe III

Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

1. Dans ses résolutions 49/242 B et 53/212, l'Assemblée générale a invité les États Membres et les autres parties intéressées à apporter des contributions volontaires au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, tant en espèces que sous forme de services ou de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Au 31 octobre 2007, 43,4 millions de dollars environ de dons en espèces avaient été versés au Fonds de contributions volontaires pour financer les activités du Tribunal, et les contributions annoncées s'élevaient à 780 400 dollars. Pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 octobre 2007, le Tribunal a reçu 1 220 800 dollars de contributions volontaires en espèces.

2. Les contributions volontaires ont servi à financer des activités liées aux poursuites, telles que les arrestations décidées par le Bureau du Procureur, ainsi que des activités du Greffe : aide aux victimes et aux témoins, programme de communication, enrichissement de la bibliothèque du Tribunal, actions de formation à la plaidoirie et au réquisitoire, etc. L'état au 31 octobre 2007 des contributions volontaires en espèces versées ou annoncées pour financer les activités du Tribunal se présente comme suit :

État au 31 octobre 2007 des contributions en espèces versées au Fonds de contributions volontaires, par contribuant

(En milliers de dollars des États-Unis)

Contributions versées jusqu'au 31 décembre 2005	42 273,1
Contributions versées entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 octobre 2007	
Fondation Open Society Institute	20,0
Commission européenne	1 180,7
Norvège	20,1
Total partiel	1 220,8
Total	43 493,9

État au 31 octobre 2007 des contributions en espèces annoncées au Fonds de contributions volontaires, par contribuant

(En milliers de dollars des États-Unis)

Commission européenne	Solde (subvention de 2006)	653,1
Commission européenne	Solde (subvention de 2005)	125,0
Ordre des avocats allemands	Bibliothèque	2,3
Total		780,4

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions initiales 2006-2007^a</i>	<i>Prévision révisées 2006-2007</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>
Postes	–	–	–
Autres dépenses de personnel	3 695,0	3 780,5	85,5
Consultants et experts	13,0	13,0	–
Voyages	57,4	57,4	–
Services contractuels	76,9	76,9	–
Frais généraux de fonctionnement	22,7	22,7	–
Fournitures et accessoires	14,0	14,0	–
Mobilier et matériel	27,4	27,4	–
Total	3 906,4	3 991,9	85,5

^a A/62/374.

3. L'augmentation du montant révisé des dépenses s'explique principalement par les fluctuations dans les taux de change.